



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL
MUNICIPAL DE GARNERANS N°22**

Séance du 08 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le huit avril à 20 heures 00, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans sous la présidence de M. René SUAREZ, Maire.

Présents :

Elise AUCLAIR, Pierre BAILLY-BECHET, Hervé CHAGOT, Lucy BRAY, Gabrielle LOUBES, Stéphanie MARTINEZ-MARTOS, Philippe MATRAY, Aurore MEUNIER, Gérard POEYMIROU, René SUAREZ, Damien VANDERGHOTE.

Absents excusés :

Sophia LEVERT a donné pouvoir à Lucy BRAY
Olivier ARNAU a donné pouvoir à Philippe MATRAY
Karine MOMMESSIN a donné pouvoir à René SUAREZ
Rémy GATT

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Pierre BAILLY-BECHET a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de la convocation : 1^{er} avril 2026

Présents et représentés : 14
Date d'affichage : 1^{er} avril 2026

N°22 : Désignation d'un(e) référent Frelons Asiatique

Le frelon asiatique, apparu en France en 2004 et dans l'Ain en 2015, est une espèce envahissante reconnue comme telle par l'Union Européenne. Le frelon Asiatique est un danger tant pour la biodiversité (prédation forte d'insectes et en particulier d'abeille) que pour la sécurité publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **DESIGNE en tant que référent « Frelons Asiatiques » : M. Roger RIBOLLET**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
René SUAREZ